

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2024

L'an 2024 et le 24 octobre à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Greneville en Beauce, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Monsieur Alexandre QUINOT, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Marinette CHAINTREAU a donné pouvoir à Madame Carole SANTERRE
Monsieur Benoît FRANCE a donné pouvoir à Monsieur Alexandre QUINOT
Monsieur Christophe LEJEUNE a donné pouvoir à Monsieur Alain LOISEAU

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11
- Pouvoirs : 3

Date de la convocation : 18/10/2024

Date d'affichage : 18/10/2024

Actes rendus exécutoires

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 12/11/2024
et publication ou notification : 12/11/2024

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2024
- Admission en non-valeur
- Création d'emploi permanent de secrétaire général de mairie
- Autorisation de location gérance pour la boulangerie maison de la Beauce
- Etude commune avec la CCPNL concernant le chauffage et l'isolation des bâtiments mairie/logement
- Questions diverses (commémoration du 11 novembre et repas des aînés)

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30 et propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Etude de devis
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2024

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au dernier procès-verbal du 23 septembre 2024.

Le procès-verbal du 23 septembre 2024 est approuvé.

2024-46 Admission en non valeurs

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'admettre en non-valeur une somme non recouvrée sur le budget principal,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant inscrit en non-valeur, sur le budget principal pour un montant de **980,23 €**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE d'admettre en non-valeur la somme de **980,23 €** qui fera l'objet d'un mandatement sur le compte budgétaire 6541.

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	980,23 €	980,23 €

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

2024-47 Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie

Monsieur le Maire propose à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie à temps complet,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

DÉCIDE

De créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie, à temps complet, de catégorie B, au grade de Rédacteur relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} novembre 2024 :

Filière	Emploi	Durée hebdo /35 ^e	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administrative	Agent d'accueil agence postale	10/35 ^e	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	1	1
	Secrétaire de mairie	TC		Adjoint administratif principal 1^e classe	1 (-1)	1 (-1)
	Secrétaire général de mairie	TC	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	0 (+1)	0 (+1)
Technique	Agent technique polyvalent	TC	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	1	1
	Agent d'entretien	7/35 ^e		Adjoint technique principal 2^e classe	1	1
					4	4

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

2024-48 Demande d'autorisation de location gérance pour la boulangerie

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Mehdi KHALFET, gérant de la boulangerie : Monsieur Mehdi KHALFET demande l'autorisation d'effectuer un contrat de location-gérance avec la Société « Fournil du Château » en cours de création.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de refuser la conclusion d'un contrat de location-gérance entre les gérants de la Maison de la Beauce et de la société Fournil du Château.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

2024-49 Réfection de trottoir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-30,

Considérant la visite et l'avis de la Direction des routes de l'Agence Territoriale de Pithiviers,

Considérant qu'il convient de réaliser un nouveau devis pour la réparation du trottoir place Saint Félix, endommagé à la suite d'un accident de la route, aux normes PMR,

Vu le nouveau devis présenté et débattu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le nouveau devis pour la réparation du trottoir place Saint Félix, par l'entreprise Stéphane BRISSON, pour un montant de **6 960 € HT**, soit **8 352,00 € TTC**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

2024-50 Réparation du four de la boulangerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de réaliser des travaux de réparation pour assurer le bon fonctionnement du four de la boulangerie,

Vu le devis présenté et débattu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le devis pour la réparation du four de la boulangerie, par l'entreprise ROLO, pour un montant de **2 414,85 € HT**, soit **2 897,82 € TTC**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

Etude commune avec la CCPNL concernant le chauffage et l'isolation des bâtiments mairie/logement

Le Maire explique que la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret (CCPNL) envisage d'isoler et de changer le chauffage des écoles et nous propose de réaliser une étude commune avec le bâtiment de la mairie.

Le Maire précise qu'il n'a pas idée du coût la prestation ce qui ne permet pas de prendre une décision.

Les membres du conseil municipal ne valident pas cette proposition.

Affaires diverses :

Eaux pluviales

Le Maire propose un rendez-vous sur place avec l'administré, victime d'inondations et la Direction des routes de l'Agence Territoriale afin que cette dernière donne son point de vue technique sur la situation.

Stationnement

Les véhicules qui stationnent rue de la forge, gênent toujours un administré.

Monsieur le Maire explique qu'il s'est déjà entretenu avec la famille à ce sujet et qu'elle a déjà fait l'effort de déplacer une remorque. La famille avait également indiqué qu'elle envisageait d'effectuer des travaux afin de créer un portail ce qui permettrait le stationnement de quelques véhicules. A ce jour, aucune demande n'est arrivée en mairie. Le Maire propose donc de relancer la famille à ce sujet.

Le Maire avait également proposé à la famille de garer certains de leurs véhicules sur la place.

La famille a trouvé cette option risquée pour leurs véhicules.

Madame Carole SANTERRE demande s'il ne serait pas possible de passer cette rue à sens unique pour éviter d'éventuels accidents.

Commémoration du 11 novembre et repas des anciens

Monsieur Alain LOISEAU explique qu'il a contacté la boulangerie de Bazoches-les-Gallerandes pour commander les petits fours sucrés du 11 novembre ainsi que le dessert et le pain pour le repas des Anciens du 17 novembre 2024. Les choix proposés sont validés par le Conseil Municipal.

Madame Carole SANTERRE indique qu'il faudra penser à réserver le percolateur à la CCPNL.

Travaux et projets divers

Monsieur Alain LOISEAU indique qu'il faudrait trouver une solution pour éviter au maximum les **fientes de pigeon** dans les églises.

Il est prévu de matérialiser un grillage.

Monsieur Alain LOISEAU explique qu'il a rencontré l'entreprise Roy Energie pour un éventuel projet d'installation de **panneaux photovoltaïques** sur le toit du bâtiment technique, rue de Beauce. Ce projet n'est pas si simple à mettre en place. Il faudrait dans un premier temps refaire la toiture. Par ailleurs, il semblerait que l'acheminement d'électricité ne soit pas possible du fait de la distance trop éloignée du transformateur.

La séance est levée à 23h

Le Maire,

Ont signé les membres présents,

Jean-Louis BRISSON

